

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 07 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 07 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **JEUDI 07 JUILLET à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 1^{er} juillet 2022.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoint, Mmes Mme ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, AZELART Laurent, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. WOJTKOWIAK David a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. BOULET Michel.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BOULIER Amélie.
M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

La réforme en cours de la valeur locative des locaux professionnels produit sur le territoire de la CAPSO un résultat très contrasté qui conduit surtout à confronter bon nombre de nos commerçants à une situation délicate voire ingérable.

L'augmentation de la valeur locative ne constitue certes pas une « augmentation des impôts » selon la sémantique politique unanimement reprise aujourd'hui par l'ensemble des responsables politiques. Dès lors qu'elle se traduit par une progression sensible des sommes à acquitter à ce titre, toute justification s'inscrira toutefois dans le jargon abscons qui conduit la plupart de nos administrés à rejeter en bloc tout ce qui s'apparente à une action politique.

Au-delà de cette conséquence dont chacun mesure l'effet désastreux pour notre système démocratique, cette réforme technocratique ne prend pas en compte les spécificités du territoire et débouche, pour la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, à des situations qui mettraient en péril le dynamisme économique de notre cité.

AIRE-SUR-LA-LYS est un centre de vie qui rayonne historiquement sur toute la vallée de la Lys et donc sur de nombreuses Communes rurales. Celles-ci y trouvent les services et commerces nécessaires à leur équilibre.

Le développement de notre tissu économique depuis 15 ans a permis à ces Communes d'éviter la désertification qui les menaçait.

Notre Commune a également connu une incontestable métamorphose durant cette période. Notre situation sociale demeure toutefois précaire à bien des égards. En effet, le centre-ville de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS est reconnu depuis 2015 quartier prioritaire au titre de la politique de la Ville et l'Etat a par ailleurs inscrit la Commune en 2022 dans le programme « Petite Ville de Demain », ceci afin de mettre en œuvre une convention « Opération de revitalisation du territoire (ORT) ».

La réforme en cours produit une augmentation de la valeur locative qui peut atteindre 34,56 % pour certains de nos commerces.

Elle est basée sur des éléments qui doivent absolument être vérifiés (la valeur de référence des loyers en particulier) et son impact doit être mesuré en détail de tel sorte que d'éventuels leviers de compensation soient envisagés et que les situations les plus aberrantes soient corrigées.

Comment justifier que les commerces de centre-ville ou les EHPAD soient davantage sanctionnés que les grandes surfaces, comme il semble que ce soit le cas ?

Nous demandons un réexamen approfondi des résultats de cette réforme.

Dans l'immédiat, un moratoire d'un an minimum nous semble devoir être mis en œuvre afin que nous menions sur le terrain la concertation avec les différents acteurs concernés et puissions identifier les nécessaires adaptations qui rendront cette réforme acceptable pour le plus grand nombre.

Voilà ce qui signifie pour nous « faire de la politique ».

Ici, maintenant, et dans le strict intérêt de nos administrés.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

